



Dossier d'inscription liste électorale Conseil Municipal des Jeunes Commune de Rosières

Tu tiens entre tes mains le dossier d'inscription pour devenir
Electeur/trice des conseillers municipaux des jeunes !

Tu as jusqu'au Vendredi 2 octobre midi pour le déposer en mairie
complété, daté et signé.

A l'aide de la liste ci-dessous, vérifie que tu n'as rien oublié !

- o Ta fiche d'inscription / autorisation parentale
- o Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille)
- o Le justificatif de domicile de tes responsables légaux



Fiche d'inscription sur la liste électorale du conseil municipal des jeunes

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone de l'électeur (si celui-ci en possède un)...../...../...../...../.....

Mail de l'électeur ou représentant légal :

.....@.....

Je soussigné(e)
déclare m'inscrire sur la liste électorale du Conseil municipal des Jeunes de Rosières pour le
mandat 2026-2028.

A Rosières, le : Signature :

Représentants légaux

PARENT 1	PARENT 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :@	Mail :@
Je soussigné..... responsable légal de, autorise mon enfant à participer à l'élection au conseil municipal des jeunes et à être inscrit sur la liste des jeunes électeurs. Fait à, le..... Signature :	Je soussigné..... responsable légal de, autorise mon enfant à participer à l'élection au conseil municipal des jeunes et à être inscrit sur la liste des jeunes électeurs. Fait à, le..... Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Rosières pour la gestion du Conseil Municipal des Jeunes. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en adressant un courriel à mairie@rosieres-ardeche.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.